

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

DELIBERATION N°CP2023- 05/3/9 DOSSIER N°5723	FOURNITURE ET LIVRAISON DE TENUES DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : Fourniture et livraison de tenues de travail et d'équipements de
protection individuelle pour les agents du Conseil Départemental de la
Creuse**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le Code général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.3221-11-1,
VU le Code de la commande publique
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-05/3/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- **de lancer une consultation** pour la « fourniture et livraison de tenues de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents du Conseil départemental de la Creuse » dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique (C.C.P.) et selon la technique d'achat de l'accord-cadre, conclu avec un opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, pour les lots n°1 à 5 avec minimum et maximum et pour le lot n°6 sans montant minimum et avec un montant maximum, en application des articles L.2125-1-1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du C.C.P.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure par l'émission de bons de commande.

Afin de répondre aux besoins, les prestations pourront être réparties en 6 lots. Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale d'un an qui court à compter du 7 novembre 2023 (ou à compter de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure au 07/11/2023). Il pourra être reconduit, au maximum 3 fois, par périodes successives d'un an.

Les montants minimum et maximum par lot, pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction, seront les suivants :

Lot n°	Désignation	Montant minimum en euros H.T.	Montant maximum en euros H.T.
1	Vêtements de travail	5 000	35 000
2	Vêtements de protection	5 000	30 000
3	Tenues de tronçonnage	2 000	30 000
4	Chaussures et bottes	5 000	40 000
5	Autres équipements de protection individuelle	1 000	30 000
6	Protections auditives sur mesure	0	25 000

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale de l'accord-cadre, tous lots confondus et reconductions comprises, s'élève à 760 000 € H.T.

Sur la base des consommations des années précédentes et des nouveaux besoins à venir, l'estimation affinée des dépenses annuelles, tous lots confondus, s'élèverait à 79 000 € H.T. et se décomposerait comme suit :

Lot n°	Désignation	Estimation annuelle en euros H.T.
1	Vêtements de travail	16 000
2	Vêtements de protection	16 000
3	Tenues de tronçonnage	12 000
4	Chaussures et bottes	20 000
5	Autres équipements de protection individuelle	10 000
6	Protections auditives sur mesure	5 000

Le montant prévisionnel estimé de la consultation s'élève à 316 000 € H.T., pour la durée totale des accords-cadres (tous lots confondus), reconductions comprises.

- **de relancer, en cas d'infructuosité d'un ou plusieurs lots, la consultation** selon les modalités prévues par le Code de la commande publique,

- **de signer pour chaque lot, l'accord-cadre** afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci,

- **de signer, dans le cadre de son exécution, les bons de commande** afin que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre pour chaque lot (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre),

- **signer pour chaque lot**, les éventuels avenants.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget du Département comme suit :
Chapitre : 011 – Article : 60636.020 pour les lots n° 1 à 6

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET